

SUD OUEST *nature*

La revue
trimestrielle
de la SEPANSO

L'OURS BRUN

Point sur l'état des populations dans les Pyrénées

Affiliée à France Nature Environnement et membre fondatrice de FNE Nouvelle-Aquitaine, la SEPANSO est agréée dans le cadre régional au titre de la protection de l'environnement. Elle agit dans tous les départements de l'ex-Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, pour sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent, et oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

SOMMAIRE

EDITORIAL

Où est passée l'écologie ? 1

ACTUALITÉ

Juridique : procès fictif contre l'extraction de granulats marins dans l'estuaire de la Gironde 2

Hérissons : recensement d'une espèce menacée de disparition 2

Aéroport de Bordeaux-Mérignac : il est urgent de plafonner le trafic aérien 3

Projet EMME : une usine Seveso en zone inondable ! 4

FORÊT

Les bouleaux : des espèces méprisées et pourtant d'un intérêt écologique certain 6

ZOOM INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

Le projet d'implantation d'une méga-ferme de saumons au Verdon-sur-Mer : une pure folie 9

AGRICULTURE

1945 > 2024 : évolution et révolutions de l'agriculture française 13

BIODIVERSITÉ

Ours brun : le point sur sa présence dans les Pyrénées 15

RÉSERVES NATURELLES NATIONALES

8 Buffles d'eau sur la Réserve Naturelle de l'Étang de Cousseau 17

La Pie-grièche écorcheur, une espèce phare de la Réserve Naturelle des marais de Bruges 18

Les cabanes "igloo" de la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin 20

N° 203 - 2^{ème} trimestre 2024

CONTACT sudouest-nature@sepanso.org

Pour contacter un auteur, réagir à un article, nous en proposer un... écrivez-nous.

Directeur de la publication : D. Delestre Rédactrice en chef : C. Gouanelle Mise en page : K. Eysner

Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne, B. Bousquet, G. Cingal, D. Delestre, M. Ducamp, K. Eysner, C. Gouanelle, D. Prost, M. Rodes

Couverture : Ours brun (lire page 15) © Yann TOUTAIN - Photographe naturaliste_

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2024 Impression : Hiéroglyphe, 59 rue Jules Guesde, 33800 Bordeaux

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro.
La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est soumise à autorisation préalable.





ÉDITORIAL

Où est passée l'écologie ?

La période d'incertitude politique que nous traversons occulte totalement toute forme de préservation de la nature et de transition écologique. La montée de l'extrême droite paralyse la classe politique et l'empêche de faire des propositions économiques et sociales respectueuses de l'environnement ou porteuses d'un espoir de sobriété heureuse.

La succession de catastrophes, sous forme d'orages dévastateurs avec inondations ou de sécheresses avec incendies, ne cesse de nous rappeler chaque jour combien l'Homme a maltraité la planète. C'est au moment où le besoin de politiques publiques écologiques devient indispensable que les écologistes sont traités de terroristes et que leurs propositions sont absentes ou déformées, dans les discours politiques et les médias.

Les changements climatiques et les atteintes à la biodiversité sont des menaces permanentes pour la vie sur terre. L'agriculture devra se transformer profondément pour s'adapter aux modifications du climat et aux périodes de sécheresse qui s'annoncent plus fréquentes. Un enrichissement des sols en matière organique sera la condition pour garder l'eau dans les sols et maintenir une production alimentaire de qualité. Nous serons tous contraints d'appliquer des "solutions fondées sur la nature" (*) pour prévenir à la fois le trop et le pas assez d'eau.

La multiplication des sources de pollution et son accumulation dans l'eau et les sols représentent aujourd'hui une préoccupation majeure pour notre qualité de vie. Cette exposition permanente à une multitude de produits chimiques, dont on ignore les effets, menace gravement la biodiversité, ainsi que la santé et l'avenir de l'espèce humaine. L'extractivisme effréné d'énergies fossiles et de toutes sortes de matériaux de construction et de métaux entraîne une diminution rapide des stocks que la terre a mis des millions d'années à constituer, et menace d'épuisement la plupart de ces ressources naturelles.

Il n'est que temps de faire appel aux écologues pour affronter simultanément ces quatre menaces qui se combinent souvent pour rendre encore plus difficile la recherche de solutions. La sobriété doit devenir le maître-mot de toutes nos politiques publiques et les solutions fondées sur la nature notre cahier des charges pour préserver une eau douce de qualité, bien commun de l'humanité.

Pierre SALANE,
Président de la
SEPANLOG

(*) Notion proposée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) lors de la COP15 en 2009 à Copenhague, les solutions fondées sur la nature sont des actions qui s'appuient sur des écosystèmes préservés ou restaurés, qui sont résilients, fonctionnels, diversifiés et accueillant une grande biodiversité, pour fournir de nombreux services écosystémiques à nos sociétés (lutte contre les changements climatiques, gestion des risques naturels, santé, approvisionnement en eau...).

JURIDIQUE

Procès fictif à Bordeaux contre l'extraction de granulats marins dans l'estuaire de la Gironde

Créé en 2019, le programme Wild Legal est un programme annuel de transition écologique par le droit, visant à promouvoir l'étude, la pratique et le progrès du droit de l'environnement. Aboutissement de dix mois de travail et de collaboration entre Wild Legal et la SEPANSO Gironde, la finale du cinquième procès simulé s'est déroulée le 15 juin 2024 à Bordeaux. Ce procès avait pour thème un recours contentieux de la SEPANSO contre les décisions administratives fictives (à ce jour) renouvelant pour vingt ans les autorisations d'exploitation de granulats marins sur le site du Platin de Grave dans l'estuaire de la Gironde.

Le tribunal était présidé par un magistrat administratif (premier conseiller à la Cour administrative d'appel de Bordeaux), assisté d'un professeur de droit ainsi que d'une avocate.

L'audience simulée, de plus de deux heures, s'est déroulée d'une manière très professionnelle devant un parterre d'observateurs attentifs, notamment Jean Prou (président du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis), de nombreux militants associatifs, des juristes et des journalistes. Après l'exposé du rapporteur public (Matthieu Rouveyre), l'expert (Jérémy Lobry, chercheur en écologie aquatique à l'INRAE) a longuement détaillé les enjeux de l'extraction de granulats sur la biodiversité de l'estuaire de la Gironde.

C'est alors que les quatre avocat(e)s (étudiant(e)s finalistes du concours) ont plaidé par paires, successivement la cause du demandeur (SEPANSO) et celle du défendeur (préfecture de la Gironde). Les plaidoiries furent brillantes et fort intéressantes.

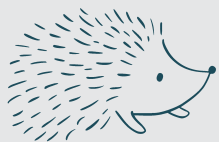
Outre l'intérêt pédagogique de ce procès simulé, tout le travail juridique (requêtes, mémoires en défense) réalisé par les 24 étudiant(e)s de cette promotion 2024 pourrait se révéler fort utile à la SEPANSO Gironde en cas de recours contentieux ultérieur réel contre des actes administratifs prolongeant l'exploitation du Platin de Grave.

DD

SAUMON

Les marins pêcheurs professionnels de l'Adour maritime ont décidé d'arrêter prématurément la campagne au filet de saumon dès ce 1^{er} juillet 2024. Le faible nombre de remontées de spécimens a été la raison de cette décision difficile pour le secteur. La SEPANSO constate a posteriori que les pêcheurs donnent raison aux associations qui avaient formé des recours pour faire interdire la pose de filets dans l'estuaire de l'Adour. L'information devrait intéresser le président de la Région Nouvelle-Aquitaine qui gère le port, les préfets et les juges du Tribunal administratif de Pau.

GC



HÉRISONS

Recensement d'une espèce menacée de disparition

Pourtant familier du public, le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) se fait en effet de plus en plus rare. Il est même aujourd'hui menacé de disparition. C'est pourtant une espèce protégée depuis 1981. Sont interdits par la loi : la destruction ou l'enlèvement des nids, la capture, le transport, la détention, la vente ou l'achat de l'animal (article L. 411-1 du code de l'environnement).

Se nourrissant principalement d'insectes, de gastéropodes, de vers de terre, il a toute sa place dans les chaînes alimentaires et l'équilibre des écosystèmes. C'est un auxiliaire précieux pour débarrasser le jardin des limaces et escargots.

Les principales menaces sont liées aux activités humaines : disparition des haies, intoxication par les pesticides, collisions routières, blessures lors des tontes de pelouses, brûlages de déchets à l'air libre, piscines dont ils ne peuvent sortir...

On sait malheureusement encore peu de choses sur l'abondance réelle, l'évolution de la population, les effets respectifs des activités humaines et du dérèglement climatique... C'est pourquoi une opération de recensement est déployée à l'échelle nationale depuis 2020 par France Nature Environnement (FNE).

Pour participer, il suffit de prendre une photo ou une vidéo chaque fois que l'on rencontre un hérisson vivant ou mort et de renseigner la page <https://herisson.fne25.fr/#/> de FNE.

✓ Pour davantage d'informations sur la vie de cet animal, les indices de présence et les conseils pour le protéger : <https://fne.asso.fr/operation-herisson>

CG

EUROPE

Déverdissement de la politique agricole commune

Nos craintes étaient hélas fondées. C'est à une immense majorité que le Parlement européen a décidé de dispenser le 24 avril 2024 le monde agricole de diverses contraintes qui avaient été patiemment négociées dans le cadre du pacte vert :

- Fin de l'obligation de laisser 4 % des terres en jachère
- Fin de l'obligation de la rotation des cultures
- Fin des contrôles pour les petites fermes de moins de dix hectares

On parle même de ne plus imposer la couverture des sols en période hivernale et d'octroyer de nouvelles dérogations lorsque des cultivateurs se trouvent dans des situations exceptionnelles.

Alors qu'il avait fallu des années pour espérer que la PAC évolue pour prendre mieux en compte la biodiversité et la santé, moins de deux mois auront suffi pour revenir à la case départ de ce triste jeu de l'oie. La majorité des citoyens, qui avaient exprimé leur sympathie aux mouvements de protection d'agriculteurs, doivent être bien déçus ! Surtout que toutes ces décisions ne vont absolument pas résoudre les problèmes existentiels de la majorité des agriculteurs.

GC

ADDENDUM

Dans le SON n° 202, l'article intitulé "La promotion du bois énergie : une des principales causes des coupes rases de feuillus" mentionnait : "Philippe Leturcq considère que le facteur d'émission de CO₂ du bois énergie est plus élevé que celui des combustibles fossiles".

P. Leturcq nous demande de préciser que cela fait partie des données physiques de base, par exemple les "2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories, Volume 2 : Energy, Chapter 2 : Stationary combustion, Table 2.2".



AÉROPORT

de Bordeaux-Mérignac

IL EST URGENT DE PLAFONNER LE TRAFIC AÉRIEN

L'aéroport de Bordeaux-Mérignac est un aéroport mixte recevant à la fois du trafic commercial, d'aviation légère, militaire, industrielle et de protection civile, comportant deux pistes sécantes. C'est le seul aéroport important français, avec celui de Lille, sans restriction des vols de nuit.

Personne n'aime être gêné par le bruit et encore moins la nuit avec une atteinte à la santé potentielle (troubles du sommeil et psychiques, troubles cognitifs et atteintes plus graves) (*).

En septembre 2023, a enfin (neuf ans après l'adoption de la directive européenne de 2014) été lancée l'étude d'impact selon l'approche équilibrée (EIAE) par le Préfet, Monsieur Étienne Guyot, pour apporter des réponses aux nuisances liées au développement de l'aéroport et étudier d'éventuelles restrictions d'exploitation. Objectif : rechercher un équilibre entre les nuisances sonores, l'impact sur la santé de la population et l'impact socioéconomique.

Le déroulement de cette première phase de consultation n'est pas satisfaisant - pas de réponses claires à de nombreuses questions. Ni les pollutions de l'air, de l'eau et du sol, ni l'impact sur le climat ne sont pris en considération dans cette étude. Les vols militaires sont exclus, ceux de jets privés passés sous silence. Seules les nuisances sonores des vols de nuit sont étudiées.

Une interdiction des vols entre 22 h et 6 h est demandée par les riverains et les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE), ainsi que par les maires des communes concernées. Le Préfet doit annoncer le 19 juillet 2024 les mesures qu'il retient, auquel cas l'arrêté ministériel devrait paraître au milieu de l'année 2025, après avis de la Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aéroport, la mise en place d'une consultation publique, l'avis de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA), et l'examen par la Commission européenne.

L'avenir de la piste sécante secondaire se trouve ces temps-ci dans de grandes turbulences, en attendant la décision de l'État. Les maires de Pessac, Talence et Martignas-sur-Jalle mobilisent leur population pour la fermeture de cette piste. Pas très glorieux de vouloir envoyer les nuisances sonores et les impacts environnementaux sur les communes déjà impactées à 85 % du trafic, principalement Eysines, Le Haillan et Saint-Jean-d'Illac. C'est se tromper de combat dans l'intérêt général.

Le 13 mars 2024, ont eu lieu des manifestations de riverains et d'APNE de 22 aéroports français, soutenus par des riverains de plusieurs aéroports européens. Seul le plafonnement du trafic pourra avoir un impact significatif sur les nuisances sonores, les pollutions diverses et l'impact sur le climat, prenant en compte le décollage, le survol et l'atterrissage. Ces actions

étaient initiées par le réseau d'associations "Rester sur Terre - Stay Grounded" et largement soutenues par l'Union française contre les nuisances des aéronefs (UFCNA) et France Nature Environnement (FNE).

Au regard de la tendance mondiale d'augmentation du trafic aérien, on ne peut compter sur un comportement éclairé de la population de voyageurs. En effet, le déni climatique (ou climatoscepticisme) est largement répandu, en même temps que le tourisme de masse est d'actualité. Le rapport "En mode avion" commandé par Greenpeace révèle l'influence d'Instagram et de la publicité sur l'imaginaire du voyage.

Un rééquilibrage du prix des billets d'avion et de train est indispensable pour favoriser des alternatives à l'avion. En 2023, l'aéroport de Bordeaux a enregistré 6,6 millions de passagers et 80 000 mouvements d'avions. Le départ annoncé de la compagnie low cost Ryanair ne modifiera pas beaucoup la dominance des vols par les compagnies à bas coût, épinglée par la Cour des comptes. Par ailleurs, l'ACNUSA indique que la programmation des vols est supérieure à la capacité du ciel européen.

L'avion vert auquel croit une majorité de Français reste de la science-fiction. Attention aux "fausses bonnes idées" comme le kérosène bas carbone avec son cortège d'atteintes à la biodiversité, à la qualité des sols et au cycle de l'eau, suivi des risques sanitaires et de sécurité. ■

Dorothea MOREAU,
Administratrice SEPANSO Gironde

(*). Voir entre autres l'étude DEBATS de l'Université Gustave Eiffel sur l'évaluation des impacts sanitaires des transports aériens (par exemple +36 % de risques d'hypertension artérielle) : www.acnusa.fr/le-programme-de-recherche-debats-recompense-aux-decibels-dor-741



Le rapport "En mode avion" commandé par Greenpeace à deux chercheuses du laboratoire Sophiapol de l'université de Nanterre, révèle l'influence d'Instagram et de la publicité sur nos imaginaires du voyage, et montre comment elles entretiennent la fausse idée selon laquelle voyager souvent en avion serait compatible avec un mode de vie écologique.

➤ À télécharger sur
www.greenpeace.fr



PROJET EMME *ELECTRO MOBILITY MATERIALS EUROPE*

Située à 8 km de Bordeaux, en rive gauche de la Garonne, la zone portuaire de Grattequina est pour l'heure vierge de tout équipement, à l'exception d'un appontement de 121 m de long sur 30 m de large permettant d'accueillir des bateaux de capacité importante.

UNE USINE SEVESO⁽¹⁾ EN ZONE INONDABLE !

L'implantation d'une usine en bordure de Garonne

En avril 2024, il a été porté à la connaissance de la SEPANSO un projet de construction d'une usine de type Seveso, à travers une déclaration d'intention déposée en date du 23 février 2024 sous le nom de projet EMME. L'usine serait implantée en bord de Garonne sur la zone industrialo-portuaire de Grattequina (communes de Parempeyre et de Blanquefort) appartenant au Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB). Il s'agit d'une usine de conversion de nickel et de cobalt en sulfates de qualité batteries, pour répondre aux besoins nationaux et européens de fabrication de voitures électriques. Ces produits qui seront travaillés, stockés, transportés sur le fleuve sont extrêmement toxiques et miscibles avec l'eau. C'est ce qui justifie le classement de cette entité en usine de type Seveso, au degré de dangerosité le plus élevé.

Les terrains destinés à l'implantation du projet sont couverts par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Bordeaux Métropole, approuvé le 16 décembre 2016. Aujourd'hui, le PLUi ne permet pas la réalisation de l'unité de conversion portée par la société EMME car **la zone n'est pas constructible et est classée inondable**. Conformément aux articles L. 153-54 à L. 153-59 du Code de l'urbanisme, le projet EMME est donc soumis à une déclaration valant mise en compatibilité du PLUi de Bordeaux Métropole.

Une installation classée Seveso parmi les plus dangereuses

Il y a tout lieu d'être inquiet quant au projet de construire, dans ces lieux, **une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) Seveso, parmi les plus dangereuses**, compte tenu de l'ensemble des risques que cela représente pour la population, pour le fleuve Garonne et plus largement pour l'ensemble de l'estuaire de la Gironde. Les protocoles de fabrication ne sont pas très explicites, mais les produits qui seront stockés ou transportés (dioxyde de soufre, de sulfate de nickel et sulfate de cobalt sous forme solide, soude caustique,

peut-être acide sulfurique ou autres ?) engendrent des risques importants de pollutions accidentelles.

Outre la directive européenne Seveso, une réglementation nationale, la loi "Risques", prévoit notamment la mise en place d'un outil de maîtrise de l'urbanisation aux abords de certaines installations industrielles à haut risque : les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

Bien qu'une concertation, organisée par le GPMB, ait eu lieu, la population limitrophe est peu ou très mal informée. Il nous semble donc indispensable qu'**un débat contrôlé par un garant externe** soit organisé et non uniquement deux réunions de concertation tenues par les porteurs de projet, un registre Internet, un Power-Point sans aucune étude d'impact pour juger du projet.

La présence des représentantes de la SEPANSO Gironde aux deux réunions publiques qui se sont tenues à Parempeyre le 18 avril 2024 puis à Ambarès-et-Lagrave le 23 avril 2024 a permis de constater que de très nombreuses questions des citoyens restaient sans réponses claires, notamment sur les enjeux de sécurité et d'environnement. Par ailleurs, les élus des communes n'étaient eux-mêmes pas informés correctement du projet. Ce n'est pas acceptable.

Comment a-t-on pu en arriver là alors que le projet est annoncé par la société EMME comme réfléchi depuis plusieurs années ?

Si la SEPANSO a immédiatement réagi, c'est parce que les enjeux environnementaux et sociaux de cette implantation sont considérables. De très nombreuses questions ne sont à ce jour pas abordées ou restent floues : le budget global de l'opération, la prise en compte de l'étude hydraulique sur le niveau des eaux, les conséquences sur les communes et rivages avoisinants, les conséquences des rejets d'eaux traitées dans la Garonne, la température de rejet, les conditions de stockage des matériaux...

Si un état des lieux environnemental a été fait, il n'y a pas vraiment eu d'étude d'impact :

➤ Bien que la fonctionnalité des zones humides soit minimisée par le bureau d'étude, il n'en demeure pas

moins que l'artificialisation du site ne fera que dégrader sa fonctionnalité naturelle. Pour une véritable compensation, mise en avant dans le projet, il faudrait créer de nouvelles zones humides, c'est-à-dire désartificialiser des terrains ! De nombreuses années s'écouleraient alors avant que de telles zones acquièrent une fonctionnalité et une biodiversité équivalentes à celles qui auront été détruites.

- Concernant la biodiversité, on minimise également l'intérêt et la diversité des espèces recensées, à savoir 160 espèces végétales (non précisées), 5 espèces d'amphibiens (protégés) et 4 espèces de reptiles (tous protégés). L'Anguille d'Europe constitue un enjeu fort, eu égard à sa raréfaction. La diversité de l'avifaune est également minimisée (48 espèces nicheuses identifiées). 6 espèces patrimoniales de mammifères terrestres (dont l'enjeu est considéré comme faible !) et 15 espèces de chiroptères (tous protégés).
- L'aire d'étude étant à l'intersection de quatre réservoirs de biodiversité appartenant aux sous-trames des milieux boisés, des milieux humides et des milieux ouverts avec des corridors de la trame bleue, on ne voit pas comment la construction et le fonctionnement de cette usine ne pourraient pas avoir d'impact sur les habitats et la vie de nombreuses espèces.

En plus d'une implantation contestable, de très nombreuses questions en lien direct avec l'usine restent en suspens et méritent des réponses claires : quelles sont les liens avec le nickel de Nouvelle-Calédonie ? Pourquoi l'usine n'est-elle pas implantée directement en Nouvelle-Calédonie pour limiter les impacts climatiques (gaz à effet de serre) du transport ? Pourquoi cette implantation est-elle prévue en Aquitaine alors que les usines de fabrication de batteries ne sont pas à proximité ? Quelles sont les autres alternatives possibles ? Quels sont les risques réels sur l'estuaire et sur les populations en cas d'accident ?

La conclusion s'impose d'elle-même

Il n'est plus possible en 2024, alors que le réchauffement climatique et la montée des eaux sont des données admises par tous, et que ces états de fait sont devenus des contraintes, souvent rappelées dans des conditions dramatiques ou douloureuses à chaque nouvelle crue, par des hivers parfois excessivement pluvieux, qu'une installation d'usine Seveso du grade le plus élevé se fasse sans **un débat démocratique complet, indépendant et citoyen**.

Il n'y a pas de "plus grande priorité nationale" que celle qui consiste à garantir l'avenir de l'Homme dans son environnement. Or, l'implantation de cette usine rappelle que de telles décisions engagent des questions autour des enjeux de santé publique, de préservation de notre territoire, de notre engagement à transmettre aux générations qui nous suivent un environnement dans lequel

ils puissent à la fois vivre et construire leur avenir. La promesse de créer 200 emplois ne peut plus être un prétexte à se passer d'un véritable débat public. Et c'est bien ce qui est rappelé par les concitoyens ! Depuis la présentation du projet, la contestation ne faiblit pas. Dès l'annonce de la prolongation de l'enquête en ligne, de très nombreuses contributions dénonçant le projet ont été postées, pour dépasser en fin de processus les 650 contributions. Des associations, des collectifs de citoyens, des partis politiques ont pris position contre le projet. Une pétition en ligne qui s'oppose à la construction du projet dépasse les 20 000 signatures à la date du 9 juin 2024 et nous vous invitons à la signer (voir ci-dessous).

Le dossier mérite des réponses à de très nombreuses questions légitimes qui ne sont pas traitées à ce stade du projet et on ne peut que s'étonner de la précipitation avec laquelle est engagée une procédure de mise en compatibilité du PLUi de Bordeaux Métropole, voire même des facilités offertes à cet épineux dossier : une inscription en amont dans les projets exempts de l'objectif ZAN ⁽²⁾, un calendrier mené tambour battant...

La SEPANSO Gironde est opposée à un tel projet, vu **son ampleur, sa dangerosité, son implantation en zone inondable**, en bord de Garonne et du site Natura 2000 - dont il est prévu une extension et dont la biodiversité sera mise en danger. Ceci d'autant plus que les risques de submersion vont probablement s'accroître avec le changement climatique et que les populations proches en subiront toutes les conséquences. Nous invitons l'ensemble de nos adhérents et du public à prendre connaissance du dossier au plus vite. ■

La SEPANSO Gironde a décidé d'agir pour demander qu'un véritable débat citoyen soit organisé et a donc saisi le Préfet de la Gironde le 19 avril 2024 pour réclamer un droit d'initiative au titre des articles L.121-17 et L.121-19 du Code de l'environnement. Elle a saisi dans le même temps la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Florence BOUGAULT,
Administratrice SEPANSO Gironde

⁽¹⁾ Les usines Seveso sont des usines classées à haut risque technologique, sachant qu'un événement accidentel peut entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

⁽²⁾ Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : dans le cadre de la loi Climat et résilience adoptée en août 2021, la France s'est fixée l'objectif d'atteindre le "zéro artificialisation nette des sols" en 2050.

> Signez la pétition

www.change.org/p/non-%C3%A0-l-implantation-auc%C5%93ur-de-bordeaux-m%C3%A9tropole-d-une-raffinerie-seveso-%C3%A0-haut-risque

LES BOULEAUX

DES ESPÈCES MÉPRISÉES ET POURTANT D'UN INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE CERTAIN

Les bouleaux sont méconnus, entraînant un certain dédain, voire même du mépris. Cet article devrait permettre de réhabiliter ces espèces très intéressantes pour la sylviculture classique, la biologie de la conservation et de la restauration écologique.

Le genre *Betula* se rencontre en Europe, Asie et Amérique du Nord. La taxonomie des bouleaux ne fait pas consensus car on en décrit de trente à soixante espèces selon les auteurs. Trois espèces sont présentes en France : le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), le Bouleau pubescent (*Betula pubescens*) et le Bouleau nain (*Betula nana*). Ce dernier est un arbrisseau très rare que l'on rencontre dans quelques tourbières du Jura et la Margeride. Le genre *Betula* a une particularité génétique car il présente plusieurs niveaux de ploïdie ⁽¹⁾. Nous trouvons des diploïdes (2n chromosomes ; Bouleau verruqueux), des tétraploïdes (4n ; Bouleau pubescent) et le nombre de chromosomes peut monter jusqu'à 8n (octoploïde) avec le Bouleau chinois.

Nous allons présenter ici les deux espèces régionales : le Bouleau pubescent et le Bouleau verruqueux.

Aires de répartition

Le Bouleau pubescent a une aire de répartition très vaste car il se rencontre du sud du Groenland à l'est de la Sibérie et de la Sierra Nevada en Espagne à la Laponie. Il est commun dans le quart Nord-Ouest de la France, dans les Landes de Gascogne et dans les montagnes. Notre région héberge deux variétés de *Betula pubescens* : *pubescens* (plateau landais) et *glabrata* (Pyrénées). On peut le trouver jusqu'à 2000 mètres d'altitude.

Le Bouleau verruqueux occupe l'aire de répartition sans doute la plus vaste de tous les arbres. Il est présent de l'Irlande à l'île de Honshū au Japon et de la Sicile au

nord de la Finlande. Il est très commun dans toute la France sauf sur le pourtour méditerranéen et la partie Est de la région toulousaine.

Caractéristiques biologiques

Le Bouleau verruqueux est le plus grand car il atteint 30 mètres de hauteur. Sa longévité maximale est estimée à cent ans ; en Aquitaine, il dépasse rarement une quarantaine d'années car il souffre fortement des sécheresses estivales. Dans le nord de la France, son espérance de vie atteint soixante ans sans problème. En Scandinavie, les individus centenaires sont fréquents.

La longévité du Bouleau pubescent est mal connue mais elle est estimée entre soixante et cent ans. Il atteint 15-20 mètres de haut.

Écologie

Le Bouleau verruqueux a une niche écologique incroyablement large car il occupe tous les milieux, depuis les sols les plus acides au plus basiques et des sols les plus humides aux plus secs (figure 1a). Il est tout de même sensible à la sécheresse donc, dans notre région, il a beaucoup de mal à coloniser les sols secs et à s'y maintenir. Il supporte tous les types de substrats.

Le Bouleau pubescent est une espèce des milieux ennoyés à bien alimentés en eau et acides, voire très acides (figure 1b). De ce fait, il est commun dans les marécages arrière-littoraux, les forêts alluviales et dans les zones humides des Landes de Gascogne.

L'aptitude des bouleaux à s'installer dans des situations extrêmes leur donne une image d'espèce peu productive et inintéressante. Cette perception est totalement infondée. Ces deux essences sont en réalité des pionnières.

La figure 2 donne la dynamique de la végétation forestière sur le plateau landais.

Le bouleau est le premier à occuper les espaces ouverts. Il est remplacé petit à petit par le Pin maritime. À ce dernier, succède le Chêne tauzin dans les stations sèches ou le pédonculé dans les stations humides. Dans tous les cas, le Chêne pédonculé est le stade ultime de la dynamique forestière si l'alimentation en eau du sol le permet.

Traits biologiques

Cette aptitude à coloniser des milieux ouverts requiert un certain nombre de traits biologiques : une faible sensibilité à la pauvreté du sol, une croissance rapide, des graines de petite taille et ayant une grande dispersion, une grande exigence pour la lumière... L'écorce blanche est une adaptation à cette position de pionnier en protégeant l'arbre des rayons du soleil. Ces caractères facilitent la colonisation du milieu en le modifiant ; par

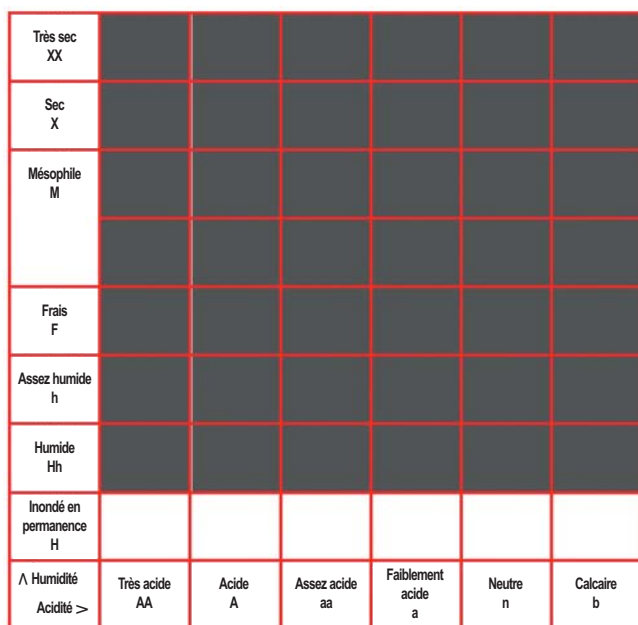
exemple, ils permettent l'installation d'espèces forestières de stade plus mature comme les chênes, les frênes, les fruitiers forestiers, les tilleuls, le charme, etc...

Les graines et le pollen sont dispersés par le vent, le pollen à plusieurs centaines de kilomètres au grand dam des allergiques. Les bouleaux se propagent essentiellement par graines : ils produisent en abondance des petites graines ailées dès l'âge de cinq ans. Ils sont aussi capables de rejeter de souche. Le Bouleau pubescent a une bonne aptitude au drageonnage (2).

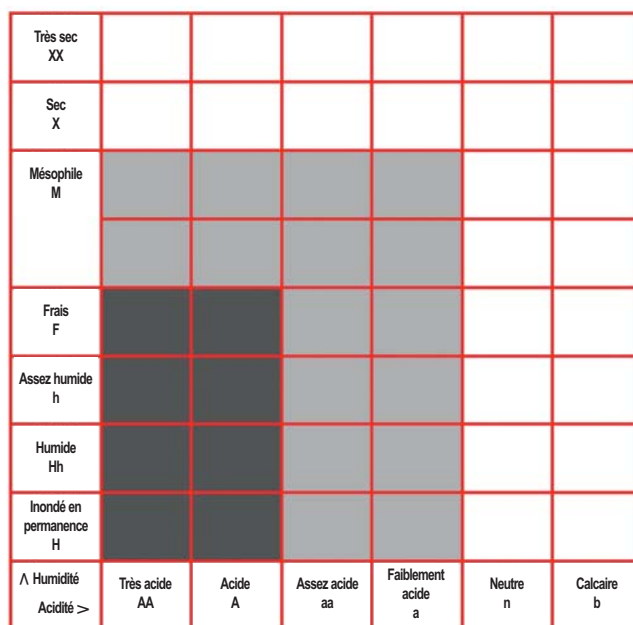
Biodiversité associée

Les bouleaux sont très accueillants. Southwood (1961) estime que le feuillage héberge 229 espèces d'insectes. En comparaison, c'est 284 pour le Chêne pédonculé, 90 pour l'Aulne glutineux, 82 pour l'Orme champêtre et 31 pour les tilleuls. Ils sont aussi très performants pour les champignons basidiomycètes avec 245 espèces contre 233 pour les chênes, 47 pour l'Aulne glutineux, 33 pour les tilleuls et 1 pour l'Orme champêtre (Newton et Haigh, 1998). Ils ne sont pas appréciés par les herbivores comme le cerf et le chevreuil.

Figure 1 : Écogrammes des Bouleaux verruqueux et pubescent combinant les gradients trophique (de très acide [AA] à calcaire [b]) et hydrique (inondé en permanence [H] à très sec [XX]) (Dumé et al., 2018). Le gris sombre correspond à l'optimum écologique et, en gris clair, la zone possible de présence.

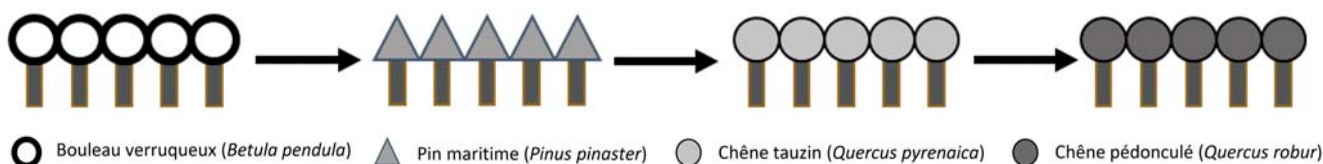


(a) Bouleau verruqueux (*Betula verucosa*)



(b) Bouleau pubescent (*Betula pubescens*)

Figure 2 : Exemple de sylvigénèse dans une lande mésophile des Landes de Gascogne (Rameau, 1989)



Ressource, qualité et usage du bois

La Russie a la plus grande ressource en bouleaux avec 13 738 millions de m³ de bois, suivie par la Chine avec 894 millions de m³. En Europe, la Finlande possède une ressource estimée à 388 millions de m³. En France, les bouleaux couvrent une surface de 304 000 hectares et le volume de bois est estimé à 31 millions de m³. Les boulaies, forêts de bouleaux, ont un volume moyen par hectare important car il atteint 103 m³/ha.

Le bois de bouleau est relativement dense : 650 kg/m³. Les premières années, la densité est plus faible puis se stabilise vers six ans.

Le bois de Bouleau verruqueux a de nombreux usages : bois de chauffage, bois de trituration, bois d'œuvre. Dans tous les cas, ses qualités sont élevées. Les meilleures qualités servent à produire du contreplaqué et de la marqueterie. Les Finlandais produisent de très beaux meubles en bouleau. Il faut noter que cette espèce a d'autres usages : boisson à base de sève de bouleau, production de molécules à propriétés médicinales (lutte contre le cancer, anti-inflammatoire, dépuratif, antirhumatismal...), mellifère (pollen)...

Gestion du bouleau

Dans notre région, l'objectif premier avec les bouleaux est leur rôle écologique : amélioration ou restauration des sols, lutte contre les ravageurs, limitation du risque incendie... Pour des programmes de restauration d'écosystèmes très dégradés, le bouleau peut être l'espèce objective. Sinon, c'est une essence formidable d'accompagnement et idéale avec les pins, les chênes...

La production de bois de grumes de haute qualité est envisageable mais le bouleau présente des risques de dépérissement important, le positionnant plutôt comme essence d'accompagnement. Le Bouleau verruqueux peut produire des grumes de 50 cm de diamètre à cinquante ans (Dubois, 2020). Le Bouleau pubescent est moins apte à la production de bois. En Galice, il peut atteindre 17 mètres à vingt ans et 25 mètres à soixante ans (Dieguez-Aranda et al., 2006).

La sylviculture du bouleau dans notre région est mal connue. Du fait de son statut de pionnier, le bouleau doit avoir une sylviculture très dynamique car il ne supporte pas la compétition. Les peuplements mélangés offrent de nombreux avantages mais ils demandent une surveillance fine pour éviter d'avoir une baisse de la productivité et une baisse de la qualité de la forme des autres espèces (Rock et al., 2004). Le sylviculteur devra être attentif à la répartition spatiale et à la densité des bouleaux.

Dans les régénérations naturelles, il faut pratiquer des dépressages dès l'âge de 4-5 ans, sinon la croissance va connaître une baisse très forte dès 9-12 ans et de nombreux problèmes de dépérissement et pathologiques s'en suivront. Selon la fertilité de la station, le diamètre en fin de révolution sera de 40 cm pour une densité de 156 arbres/ha, 50 cm pour 100 arbres/ha et 60 cm pour 70 arbres/ha.

En conclusion, les bouleaux sont des espèces très intéressantes pour améliorer la fertilité des sols, conserver et restaurer la biodiversité. Ils peuvent produire des bois de qualité mais qui sont mal valorisés dans notre région. Les changements climatiques provoquent des dépérissements.

Nous conseillons de protéger, voire même de favoriser ces espèces dans les aires protégées, les parcelles dédiées à la production de bois et à la restauration d'écosystèmes dégradés.

Nous espérons qu'après avoir lu cet article, vous porterez un oeil bienveillant sur ces bienfaiteurs des forêts. ■

Alexis DUCOUSSO,
Administrateur SEPANSO Gironde
Chargé de mission INRAE

(1) La ploïdie correspond au nombre de chromosomes dans les cellules d'un organisme : n pour l'haploïdie, 2n pour la diploïdie (chromosomes par paires), etc...

(2) Drageonnage : aptitude à coloniser le milieu par la formation de tiges adventives à partir du système racinaire.

Références

- Dieguez-Aranda U., Grandas-Arias J. A., Álvarez-González J. G. et Gadow K., 2006. Site quality curves for birch stands in north-western Spain. *Silva Fennica*, 40(4), 631-644.
- Dubois H., 2022. Le bouleau (*Betula pendula* Roth et *B. pubescens* Ehrh.), essence d'avenir en Europe occidentale ? Thèse de doctorat, Gembloux Agro-Bio Tech - Université de Liège, Gembloux, 178 p.
- Dumé G., Gauberville C., Mansion D., Rameau J.C., 2018. Flore forestière française tome 1 : Plaines et collines. Collection, Flores forestières françaises, CNPF-IDF Ed., 2460 p.
- Newton A.C. & Haigh J.M., 1988. Diversity of ectomycorrhizal fungi in Britain : a test of the species area relationship, and the role of host specificity. *New Phytol.*, 138, 619-627.
- Rock J., Puettmann K.J., Gockel H.A. et Schulte A., 2004. Spatial aspects of the influence of silver birch (*Betula pendula* L.) on growth and quality of young oaks (*Quercus* spp.) in central Germany. *Forestry*, 77(3), 237-245.
- Senn-Irlet B., Egli S., Boujon C., Küchler H., Küffer N., Neukom H.P. et Roth J.J., 2012 ; Protéger et favoriser les champignons. Note pratique, 49, 12 p.
- Southwood, T.R.E., 1961. The number of species of insect associated with various trees. *Journal of Animal Ecology*, 30, 1-8.

LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE MÉGA-FERME DE SAUMONS

au Verdon-sur-Mer

UNE PURE FOLIE



L'entreprise Pure Salmon France (PSF), financée par le fonds d'investissement singapourien 8F Asset Management, veut implanter à la pointe du Médoc, sur la commune du Verdon-sur-Mer, ce qui serait la plus grande ferme piscicole d'Europe. Objectif : produire en France 10 000 tonnes de saumon par an, ce qui représentera 5 % de la consommation annuelle⁽¹⁾.

Pour convaincre les édiles et la population, PSF multiplie les promesses - process éco-compatible, création de valeur et d'emplois - tandis qu'au nom de l'indépendance nationale, le sommet du pouvoir offre son plein soutien à une filière de production qui n'a rien de stratégique sur le plan alimentaire, faisant fi d'une nocivité pourtant avérée.

En effet, de nombreuses études soulignent l'ampleur des externalités négatives générées par ce type d'élevage. Il sera seulement question dans cet article de son insatiable boulimie énergétique et nutritionnelle et, consécutivement, des dégâts occasionnés dans des régions parfois très éloignées de ces usines à poissons. Pollutions, destruction des écosystèmes, pillage des ressources, disparition d'activités locales traditionnelles seraient alors le "**prix à payer**" pour approvisionner les pays occidentaux en saumon fumé, tartare ou sashimis.

"L'énergie utilisée sur place sera verte. [...] Nous allons choisir du végétal qui est sous haut contrôle, c'est-à-dire du soja qui ne provient pas de la déforestation [...] Et pour la farine de poisson, ce sont des poissons qui sont pêchés industriellement."

Ces propos sont ceux de Xavier Govare, président de PSF. Ils sont rapportés dans un article intitulé "Bras de fer autour d'un projet de méga-ferme de saumons" publié le 13 février 2023 par Manon Gazin dans le Journal numérique de Nouvelle-Aquitaine. Répondant point par point aux arguments développés par Esther Dufaure, militante au sein de l'association "Eaux Secours Agissons !", résolument opposée à l'implantation de cette ferme aquacole, il en vantait le caractère écoverteux et sa totale innocuité dans tous les registres.

Sur le plan énergétique d'abord, Xavier Govare, reconnaissant le caractère ultra énergivore de ce type d'élevage, précisait que "*c'est le **prix à payer** pour ne pas avoir de rejets dans le milieu ambiant*" et que "*l'énergie utilisée sur place sera verte*". Cette assertion est irrecevable pour au moins deux raisons.

En premier lieu, PSF compte sur l'implantation d'un parc photovoltaïque attenant pour lui fournir une partie de l'énergie qui lui sera nécessaire. Or, celui-ci ne permettrait de couvrir qu'un tiers de ses besoins. Par conséquent, dans cette hypothèse, pour satisfaire les deux tiers des besoins énergétiques manquants, une ressource "verte" resterait à inventer...

Par ailleurs, si l'énergie issue de panneaux photovoltaïques est intéressante sur le plan environnemental, parce que renouvelable, elle n'en est pas "verte" pour autant. En effet, le bilan carbone doit intégrer les émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant de la production du silicium⁽²⁾ (extraction, transport, raffinage, transformation), composant essentiel de ces panneaux, de l'aluminium et du verre, de la fabrication des panneaux ; tout cela, pour une bonne part en Chine (60 à 70 % de la production mondiale), dans des usines utilisant des énergies fossiles. Ajoutons à cela l'acheminement de ces panneaux sur des milliers de miles nautiques, leur montage dans le cadre des parcs photovoltaïques, ainsi que leur démantèlement en fin de vie ; sans omettre leur impact environnemental sur le lieu d'implantation.

Au total, il nous faut souligner le caractère trompeur de ces propos, le label "vert" procédant d'une tentative d'écoblanchissement tellement élémentaire que l'on s'étonne que l'on puisse l'utiliser dans un argumentaire, sauf à miser sur la crédulité du public qui, n'en déplaise aux promoteurs du projet, est de plus en plus averti.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des réserves qu'il est possible d'émettre, au moment où les pouvoirs publics prêchent la sobriété énergétique, où il devient vital de relever le double défi de la dépendance et de la neutralité carbone, quelle serait la pertinence d'un projet ultra énergivore ? En effet, la consommation énergétique sera proprement démentielle : équivalente, annuellement, à celle d'une ville 40 000 habitants ! **Une pure folie...**

Et qu'en est-il du mix alimentaire dont on nourrit les saumons ? Dans les usines à saumons, le mix alimentaire est composé d'environ 70 % de produits végétaux, dont le



▲ **Le Cerrado est l'une des régions les plus menacées du Brésil. Cette savane a déjà perdu la moitié de sa végétation naturelle, principalement à cause de la culture du soja d'exportation.**

soja, et de 30 % de farine et d'huile de poisson. Or, si à propos du soja, la formule "haut contrôle" masque les tristes réalités liées à l'extension, hors contrôle, des surfaces qui lui sont dédiées, convoquer l'argument de l'utilisation, comme autre matière première, de "poissons pêchés industriellement" revient à ignorer le caractère destructeur de la pêche dite minotière, pourtant à l'origine d'un véritable écocide. Ce serait donc un autre "prix à payer"...

Un soja "sous haut contrôle" ? Confrontée à la réalité des faits et des chiffres, la formule ne tient pas. En effet, nous savons que le soja est massivement utilisé dans l'alimentation des animaux d'élevage : 75 % des volumes sont consommés par les élevages avicoles, bovins, porcins et piscicoles. L'essor rapide de sa production et de son commerce ont été le corollaire de l'augmentation de la consommation des produits animaux. Entre 1980 et 2022, la production mondiale a été multipliée par quatre, pour atteindre 355 millions de tonnes (Mt). Selon toute vraisemblance, en 2050, elle dépassera les 500 Mt.

Il s'agit d'une production géographiquement très concentrée, caractérisée par une très nette domination américaine et singulièrement latino-américaine (3), ce qui installe pour les pays consommateurs une situation de grande dépendance : 90 % des flux d'importation proviennent du Brésil, des États-Unis, d'Argentine et du Paraguay (source : USDA, 2020). Cependant, ces pays subissent les conséquences de leur domination en étant soumis aux aléas climatiques autant qu'à ceux du marché ; cette vulnérabilité étant proportionnelle au poids du soja dans l'économie nationale et dans le bilan des exploitations agricoles (4).

Mais, pour les pays producteurs, le boom du soja a eu bien d'autres conséquences, des conséquences dont le caractère délétère ne peut être remis en cause. En effet, pour répondre à une demande toujours plus im-

portante, les surfaces converties à la culture du soja ont connu, depuis une quarantaine d'années, une extension rapide (le total mondial atteint aujourd'hui plus de 120 millions d'hectares, plus de deux fois la superficie de la France), cela aux dépens des écosystèmes naturels forestiers et non forestiers, ainsi qu'au prix d'une pollution des sols et des nappes phréatiques consécutive aux épandages massifs d'intrants chimiques.

Ainsi, au Brésil, ce sont aujourd'hui 44 millions d'hectares qui sont voués au soja ; si cette expansion lui permet de satisfaire 50 % de la demande mondiale, le coût environnemental est exorbitant. Par exemple, dans le Cerrado, immense région juxtaposant zones humides, prairies sèches et surfaces boisées, riche d'une faune et d'une flore exceptionnelles, les mises en culture ont eu pour conséquence la disparition de 50 % des espaces naturels, ainsi qu'une pollution massive (5).

Ainsi, même si cette culture n'est pas l'unique responsable de cette déforestation, dite importée, elle en est sûrement une des principales causes. Notons à ce propos que les normes ne disent rien du passé des parcelles produisant aujourd'hui du soja certifié "non déforestant" ; elles sont elles-mêmes, pour l'essentiel, issues de la déforestation. Ceci pose évidemment la question de la date de référence à partir de laquelle aucun déboisement pour produire du soja ne doit être constaté (6). Notons également que la conversion des terres modifie le mode de vie des populations indigènes, participe à l'accaparement des terres et appauvrit considérablement la production vivrière... Ce qui entretient ou amplifie l'insécurité alimentaire.

Pour les pays consommateurs, la situation est celle de la dépendance (cf. supra) ; la France, comme l'Union européenne dans son ensemble, ne couvrant que 5 % de ses besoins. En 2022, notre pays a ainsi importé 3,3 Mt de tourteaux de soja, les deux tiers provenant du Bré-

sil. L'enjeu serait donc stratégique (7). Les encouragements à la production de protéines alternatives se font donc toujours plus pressants. Ainsi, en France, les surfaces dédiées au soja progressent de façon spectaculaire : elles devraient atteindre 300 000 hectares en 2030 contre 200 000 aujourd'hui, la Bourgogne et le Sud-Ouest étant particulièrement concernés.

Pour les chambres d'agriculture, le soja aurait toutes les vertus, parmi lesquelles de bons rendements, de bons débouchés et par conséquent de bons revenus. Cependant, c'est oublier l'instabilité des cours et les très importants besoins hydriques dont la satisfaction conditionne les rendements (entre 450 et 570 millimètres pour un rendement de 30 à 35 quintaux par hectare). Compte tenu du régime des précipitations de notre région et des tendances à l'assèchement liées au changement climatique, le soja irrigué s'impose ; l'assujettissement de cette culture à une disponibilité hydrique suffisante pose donc réellement question.

Pour conclure sur ce point, la salmoniculture, très exigeante en protéines, a donc sa part de responsabilité dans le développement totalement hors de contrôle de cette culture et de son commerce (8) ; au Verdon, ce sont 21 tonnes de soja qui devraient être consommées quotidiennement.

Ne pas considérer la réalité de ces faits, se cacher derrière une formule qui ne veut rien dire, revient à faire preuve d'une cécité coupable car, comme on vient de le montrer, le "prix à payer" pour l'approvisionnement en soja est proprement exorbitant. **Une autre pure folie !**

Des "poissons pêchés industriellement" ? À l'instar du soja, en ce qui concerne la farine et l'huile de poisson, il a fallu répondre à une demande de plus en plus massive liée au développement des activités d'élevage, notamment aquacoles. Les contraintes nutritionnelles autant qu'économiques ont eu pour conséquence l'essor d'une pêche industrielle, dite minotière, dont l'impact environnemental, économique et social est réellement catastrophique.

Selon la fondation américaine Changing Markets, ce sont près de 70 % des poissons fourrages débarqués qui sont transformés en farine et en huile, ce qui représente environ 20 % des captures totales de poissons sauvages dans le monde, soit 18 Mt (2020) ; et plus de 69 % de la farine de poisson et 75 % de l'huile de poisson produites servent à nourrir les poissons d'élevage, dont la production atteint aujourd'hui 87 Mt.

À l'échelle de la méga-ferme du Verdon-sur-Mer, si l'on admet qu'elle devrait consommer, parvenue au stade de pleine production, 30 tonnes de granulés par jour (9), si l'on admet la présence à hauteur de 30 % d'huile et de farine de poisson dans la composition de ces granulés (soit 9 tonnes) et qu'enfin il faut compter 4 à 5 kg de poissons frais pour produire 1 kg de ces deux ingrédients (10), l'approvisionnement de l'usine nécessiterait le traitement de 36 à 45 tonnes de poissons fourrages par jour, soit 13 140 à 16 425 tonnes par an. **Encore une fois, une pure folie !**

Dans les années qui viennent, la pression sur cette matière première devrait s'accroître car, selon la FAO, l'aquaculture, secteur de production alimentaire qui connaît actuellement et au niveau mondial la plus forte croissance, représentera 60 % de la production mondiale de poissons d'ici à 2030, soit 109 Mt.

Or, cette pêche cible des espèces (sardines, anchois, bon-gas, maquereaux, harengs...) qui sont non seulement indispensables à l'équilibre de la chaîne trophique mais également, pour 90 % d'entre eux, une composante essentielle de l'alimentation humaine. Les prélèvements dont se rendent coupables les navires-usines sont tels qu'ils ont pour conséquence l'effondrement des stocks et, par là, la fragilisation, voire la disparition, d'une activité de subsistance qui traditionnellement nourrissait les populations et était à l'origine de nombreux emplois.

À titre d'exemple, les pays d'Afrique de l'Ouest, de la Mauritanie (11) au Nigéria, sont victimes d'une pêche intensive, y compris illégale, pratiquée par des bateaux japonais, européens, chinois, turcs ou encore coréens. Conséquence : les eaux autrefois poissonneuses s'épuisent, privant les populations locales d'une ressource alimentaire absolument vitale. Ceci contribue à la précarisation des conditions d'existence et, par conséquent, à l'enclenchement de mouvements migratoires. Les nombreuses arrivées de

La pêche minotière alimente les filières industrielles en espèces à faible valeur commerciale qui sont transformées en farines et huiles de poissons pour servir de "fourrage" aux animaux d'élevage ►



©pierreleizes.com

migrants à Lampedusa ou aux Canaries, les naufrages meurtriers en Méditerranée ou sur l'Atlantique sont donc aussi le produit du pillage des ressources halieutiques et de l'insécurité alimentaire qu'il contribue à installer. En outre, le départ de centaines de milliers de jeunes Africains qui se lancent dans ce long et dangereux périple, espérant trouver en Europe de meilleures conditions de vie, constitue une ponction dans les forces vives des pays concernés, ce qui participe à leur affaiblissement.

Au total, la surpêche, la pêche illicite, les pratiques destructrices dont l'usage des méga-chaluts pélagiques, les pollutions générées par les usines de farine de poisson ont pour conséquences la diminution des stocks, l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes marins et corollairement la raréfaction d'une ressource destinée à l'alimentation des populations littorales. Encore une fois, on nous dira que c'est le **"prix à payer"** ; ce prix est inacceptable. En outre, le détournement de ressources dont il est question doit également nous interroger sur le plan éthique car il faut bien admettre que nos modes de consommation participent à la destruction des ressources, des modes de vie, des circuits économiques en Afrique ou ailleurs.

En conclusion, la méga-ferme aquacole du Verdon-sur-Mer ne sera pas, ne pourra pas être écologiquement vertueuse. Comme nous venons de le voir, derrière les présentations angéliques du projet, outre les très probables dégâts occasionnés sur un site écologiquement remarquable, il existe un envers du décor peu reluisant qu'il ne serait ni raisonnable, ni honnête de continuer à ignorer. Pourtant, au fil des discours, des articles et des interviews, c'est toujours la même antienne : le projet du Verdon serait compatible avec les critères de durabilité. Le 17 avril 2023, M. Xavier Govare ne s'autorisait-il pas à affirmer au micro de France Bleu Gironde : *"On ne peut pas être contre ce projet si l'on est écologiste"* ?

Et si l'on devait encore trouver des éléments à charge, nous pourrions également dénoncer les nuisances occasionnées par la noria des camions sur une départementale déjà saturée, les milliers de mètres cubes d'eau consommés quotidiennement aux différentes étapes des activités d'élevage et de préparation des poissons, les quantités de polluants chimiques (NH₃, NO₂, PO₄...) et de matières en suspension qui échapperont aux processus d'épuration et qui seront rejetés dans les eaux d'un estuaire d'ores et déjà écologiquement en détresse. ■

Benoist GACHET,
Administrateur SEPANSO Gironde

- (1) Les Français consomment 200 000 t de saumon chaque année ; 2^{ème} consommateur mondial derrière le Japon, notre pays attire la convoitise des industriels du saumon tels que Pure Salmon ou Smart Salmon.
- (2) La production de silicium est très énergivore car elle requiert des températures très élevées ainsi que l'utilisation de plusieurs produits chimiques.
- (3) Pour la campagne 2022-2023, la production cumulée du Brésil, de l'Argentine, du Paraguay, de la Bolivie et de l'Uruguay a atteint 218 Mt, soit 55 % de la production mondiale. Cette campagne a conforté le primat brésilien (production : 156 Mt, 39 % de la production mondiale, soit une progression de 20 % par rapport à 2021-2022). Les contributions étasunienne (117,4 Mt) et canadienne (7 Mt) portent à 342 Mt la production continentale, ce qui représente 87 % de la production mondiale.
- (4) Au Paraguay, la production a atteint 10 Mt (2022-2023) contre seulement 4,2 Mt (2021-2022) du fait d'un épisode de sécheresse. Or, à lui seul, le soja contribue à 28 % du PIB.
- (5) Chaque année, 600 millions de litres de pesticides sont déversés sur le Cerrado.
- (6) Ainsi, fin 2024, l'interdiction d'importer du soja issu d'une déforestation s'appliquera aux entreprises européennes. Or, cette réglementation ne protégera pas le Cerrado, qui compte pourtant 50 % de la surface nationale vouée au soja.
- (7) Au G7 de Biarritz, en août 2019, E. Macron avait appelé à l'indépendance protéinique de l'Europe.
- (8) En Norvège, premier producteur mondial de saumon d'élevage (50 % de la production mondiale), 70 % du soja importé est destiné à la fabrication d'aliments pour poissons.
- (9) Les chiffres sont alarmants : plus de 30 tonnes de granulés d'alimentation par jour, une consommation estimée à 1,3 million de m³ d'eau par an (3 500 m³ par jour) et une demande en énergie de 100 GWh/an, équivalent à la consommation annuelle électrique de 44 000 Français ! (Françoise Fribourg, maire de Meschers-sur-Gironde). Propos rapportés dans un article de D. Roz, publié dans Sud-Ouest le 9/11/23.
- (10) Selon la FAO, il faut de 4,3 à 5 kg de poissons sauvages pour produire un kilo de farine de poisson. Il faut de 21,4 à 27,2 kg de ces poissons pour produire un kilo d'huile de poisson.
- (11) Depuis novembre 2021, un accord de pêche passé entre la Mauritanie et l'Union européenne permet à 18 méga-chalutiers de prélever chaque année 225 000 tonnes de poissons dans les eaux mauritaniennes.

Le soleil se couche derrière un carrelet à Meschers-sur-Gironde. De l'autre côté de l'estuaire, la pointe du Verdon et les grues de son port, lieu choisi par Pure Salmon pour l'implantation de sa méga-ferme de saumons.

Avec le dérèglement climatique, les périodes de canicule et de sécheresse mettent en péril le modèle agricole actuel. En France actuellement, ce sont 5 milliards de m³ d'eau qui sont consommés pour les besoins de l'agriculture, dont 60 % pour l'irrigation avec des quantités variables selon le type de production, et certains en demandent toujours davantage.

Le modèle productiviste actuel vit une crise profonde et il en résulte des affrontements sans précédents entre gros producteurs et société civile, voire entre agriculteurs eux-mêmes, certains d'entre eux ne parvenant plus à vivre du fruit de leur travail. Cette situation est en grande partie le résultat du passage de l'agriculture traditionnelle basée sur la polyculture-élevage à une agriculture intensive basée sur la mécanisation et l'utilisation massive d'intrants chimiques de synthèse, avec les effets délétères que l'on connaît sur l'environnement et la santé.

Des voix s'élèvent de plus en plus pour revenir à un modèle plus respectueux de la nature, en pratiquant l'agroécologie sous différentes formes. C'est le message que délivre un de ces fervents agrobiologistes, la principale difficulté étant la nécessaire transformation du modèle économique qui sous-tend le système actuel.



1945 > 2024

Évolution et révolutions de l'agriculture française

La dernière crise hivernale de l'agriculture a rappelé les tensions qui traversent notre ruralité. Elles sont le résultat d'un processus historique. En effet, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture a profondément changé en même temps que le monde rural. La société urbanisée a pris la place d'un pays rural alors que l'agriculture paysanne a disparu au profit de l'exploitation agricole.

Contrairement à nos voisins d'outre-Manche, la France est longtemps restée un pays rural et la révolution industrielle a eu un impact démographique et géographique seulement après-guerre. En 2019, l'INSEE recensait 400 000 agriculteurs et 250 000 ouvriers agricoles en France, représentant un peu plus de 2 % de la population active, alors que leur nombre était évalué à 10 millions en 1945, soit 25 % de la population. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à nos jours, l'évolution de l'agriculture peut se résumer à quatre critères : plus de productivité,

plus de produits chimiques, des parcelles toujours plus grandes et toujours moins de paysans.

Plus de productivité

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le pays se reconstruit, réorganise et modernise son agriculture. Celle-ci va rapidement devenir un des moteurs du redémarrage économique. La ferme laisse peu à peu la place à l'entreprise agricole gérée scientifiquement, avec une augmentation sans précédent des rendements et

de la productivité, assistée par la création de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) en 1946. La France veut atteindre l'autosuffisance alimentaire, ce qui est fait dès les années 1970. Les stocks de surproduction se comptent en millions de tonnes, les débouchés intérieurs sont saturés. La France, qui bénéficie de la politique agricole commune (PAC), devient progressivement le premier pays producteur de l'Union européenne et le deuxième exportateur au monde de produits agroalimentaires. L'agriculture tient désormais une place prépondérante dans la balance commerciale du pays : au début des années 2000, son excédent commercial avoisine les 9 milliards d'euros. Il est en constante baisse depuis lors.

Pire encore, l'autosuffisance alimentaire n'est plus qu'un lointain souvenir. La France importe, en 2023, 20 % de sa consommation alimentaire, un chiffre qui a doublé en vingt ans. Sans les vins et spiritueux, qui sont l'arbre qui cache la forêt, le déficit agricole français serait de 6 milliards d'euros par an. Les agriculteurs produisent certes plus mais ils ne le font plus pour nourrir les Français, ils produisent pour les marchés mondiaux avec les conséquences que cela implique.

Plus de produits chimiques

L'agriculture intensive demande aux paysans une remise en cause complète de leur mode de vie, afin de produire en quantité et à bas prix. La nouvelle norme de production se caractérise par la mécanisation systématique, l'apport massif d'intrants (engrais et produits phytosanitaires ; la France est ainsi le second consommateur mondial de pesticides derrière les États-Unis), l'introduction massive de capitaux (endettement), l'incorporation de technologies biologiques et la spécialisation de la production. Le rapport aux saisons change, on cherche des moyens pour échapper au climat : serres ultramodernes, cultures sur substrat, hydroponie, etc. À présent, on ne cultive plus avec la nature mais contre elle.

Des parcelles toujours plus grandes

La mécanisation des fermes, devenues des exploitations agricoles, nécessite la modification du paysage et la création de parcelles plus grandes : on appelle cela le remembrement. 60 % des exploitations françaises de moins de 20 hectares disparaissent entre 1967 et 1997, tandis que le nombre de celles de plus de 50 hectares a quasiment doublé.

La concentration économique accompagne ce processus. Les fermes familiales, devenues trop grandes, sont intransmissibles et ne peuvent être rachetées que par des entités économiques sans lien avec le territoire de production. La superficie agricole augmente toujours

rapidement et approche en moyenne 50 hectares. Si ce mouvement de concentration se poursuit, alors le nombre d'exploitations passera à 300 000 en 2025.

Toujours moins de paysans

De 10 millions en 1945, nous sommes passés à 650 000 paysans et ouvriers agricoles aujourd'hui. Une diminution drastique et continue qui perdure : pour quatre départs à la retraite d'agriculteurs, une seule installation se fait. De rurale, la société française s'est largement urbanisée avec les trois quarts de la population vivant en zone urbaine aujourd'hui. Ce phénomène renforce la désertification rurale, la disparition des services publics à la campagne et la fracture sociale ressentie dans les campagnes par rapport au monde urbain.

Des sources d'espoir

L'implantation de néoruraux à la campagne insufflé un double espoir : celui de la revitalisation des zones rurales désertifiées et celui du développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Loin des premières expériences des années 60 et 70 qui ont pu avoir des succès divers, les aspirations d'une génération vers un retour à la terre et à un mode de vie alternatif à la société de consommation ont été accélérées et renforcées par la crise sanitaire. Si le monde d'après-confinement ressemble toujours à l'ancien, il demeure une réalité économique pour l'agriculture en France : en 2022, l'agriculture biologique représente 10,7 % des surfaces agricoles, contre 10,44 % en 2021, 14,2 % des fermes avec le cap des 60 000 franchi, et 16,3 % de l'emploi agricole. La France est 13^{ème} européenne en pourcentage des surfaces allouées au bio, et 1^{ère} en surface en hectares. 70 % du bio consommé en France est produit en France. Les filières comme le lait, les œufs, le vin, la viande, la boulangerie-pâtisserie, les légumes sont autosuffisants à plus de 80 %. Par ailleurs, le cahier des charges bio valorise l'autonomie des exploitations, tant pour l'alimentation animale locale que pour l'émancipation des intrants synthétiques. Il contribue à la souveraineté alimentaire française. Ces chiffres réconcilient transition agroécologique et souveraineté alimentaire, un impératif pour l'avenir.

Dans un monde soutenable, l'agriculture de demain devra prendre le chemin inverse à celui emprunté depuis 1945 : pour une agriculture nourricière, sur des parcelles à taille humaine, avec moins de produits chimiques et surtout davantage de paysans. Certains ont déjà pris cette voie, trop peu encore. ■

Jonathan BITEAU, SEPANLOG

OURS BRUN

Le point sur sa présence dans les Pyrénées

▲ Un des premiers oursons nés en Béarn grâce aux réintroductions de 2018 (vallée d'Ossau, août 2022)

Durant des siècles, l'Ours brun, chassé, détruit, mis à prix, a longuement décliné dans toute l'Europe pour finir par agoniser en France dans les vallées béarnaises. Longtemps, notre association a défendu sa cause, que l'on croyait commune avec celle de la biodiversité pyrénéenne.

En 1989, dans un courrier au Secrétaire d'État à l'environnement et au Premier Ministre, le Groupe Ours qui regroupait alors l'ensemble de toutes les personnes et associations oeuvrant à la protection de l'espèce écrivait qu'"il est établi que toute nouvelle mesure de restauration des populations du type nourrissage ou renforcement ne saurait être efficace en dehors d'un cadre territorial protégé" et demandait "solennellement d'engager sans plus tarder la création de vastes territoires protégés dans les zones à ours". Quelques années plus tard, en 1996, les premiers lâchers d'ours slovènes débutent en Pyrénées centrales sans que n'ait été créé le moindre espace protégé. Depuis, la dynamique de l'espèce s'est inversée et les effectifs augmentent dans la chaîne, de plus de 10 % par an ces dernières années. Le Béarn, dernier à profiter de cette embellie, voit lui aussi naître quelques oursons dans ses montagnes depuis que deux ourses ont été relâchées en 2018. Feu de paille ou prémices d'une reconquête durable ?

D'un strict point de vue comptable, en 2023, sur l'ensemble des Pyrénées, le Réseau Ours brun a détecté 83 ours répartis sur environ 1 700 km². Le Béarn ne compte lui qu'une femelle reproductrice, ses cinq oursons nés en 2021 et 2023 (dont quatre mâles et un de sexe indéterminé) et leur géniteur, un grand mâle dénommé Rodri, auxquels s'ajoutent la présence sporadique du vieil ours Néré et celle d'une autre femelle le plus souvent cantonnée sur le versant espagnol. Ces chiffres témoignent d'une densité très faible comparée aux valeurs observées dans les zones à ours comparables d'autres montagnes européennes (monts Cantabriques, Apennins, Tatras, Carpates...). La situation de l'espèce reste donc très précaire et très loin d'être satisfaisante.

Il est pourtant permis d'envisager l'avenir de ce petit noyau d'une façon plus optimiste. En effet, on sait désormais que le milieu pyrénéen convient parfaitement à l'Ours brun. Toutes les craintes que nous avons quant à l'impact des activités humaines (pastoralisme, chasse, exploitation forestière, tourisme) sur la qualité des habitats sont désormais dissipées. Le développement de la petite population issue des réintroductions en est une preuve.

Une autre est apportée par l'observation des évolutions du nombre d'ours en Europe depuis un siècle. Partout, on constate que le facteur déterminant s'avère être le nombre d'animaux tués par la chasse ou le braconnage. C'est particulièrement flagrant en Slovénie ou en Scandinavie. Dans ces pays où l'espèce fut à une époque très menacée, l'interdiction de sa chasse a suffi à faire remonter les effectifs de manière très satisfaisante sans qu'aucune mesure de protection de l'habitat ne soit prise sur l'ensemble de la zone à ours. Dans d'autres régions où la destruction de l'animal était essentiellement due au braconnage ou à l'empoisonnement, la tâche fut plus compliquée mais, une fois ces causes éliminées, on s'aperçut que les effectifs remontaient sans que ne soient imposées par ailleurs des mesures en faveur du milieu. L'ours est une espèce suffisamment plastique pour s'adapter aux dérangements, relativement modérés, que représentent l'exploitation forestière, la randonnée, le pastoralisme et même l'agriculture moderne, puisque l'espèce fréquente assidûment les plaines céréalières qui bordent les Carpates roumaines ou les Tatras slovaques... Rien à voir par exemple avec le Grand Tétrás, beaucoup plus exigeant quant à son milieu de vie.

Si la qualité de l'habitat est satisfaisante, quelles sont donc les menaces qui pèsent sur l'ours dans les Pyrénées ? Comme dit ci-dessus, la première est démographique. Il y a très peu d'ours et la moindre surmortalité, qu'elle soit accidentelle ou délictuelle, pèse lourd sur l'avenir de l'espèce. La mort, ces dernières années, de plusieurs individus par empoisonnement ou coup de fusil, témoigne de l'extrême fragilité de la situation. Pour peu que la consanguinité croissante de la petite population pyrénéenne ait, à terme, des effets délétères et la spirale mortifère qui emporta l'espèce à coups d'accidents de chasse et d'actes de malveillance pourrait bien à nouveau s'enclencher. L'État français s'était pourtant engagé à remplacer les ours tués de la main de l'homme mais, hélas, il n'en fait rien. Voilà pourquoi les associations de la coordination CAP Ours, dont la SEPANSO, ont engagé une procédure pour tenter d'obtenir que l'État tienne parole.

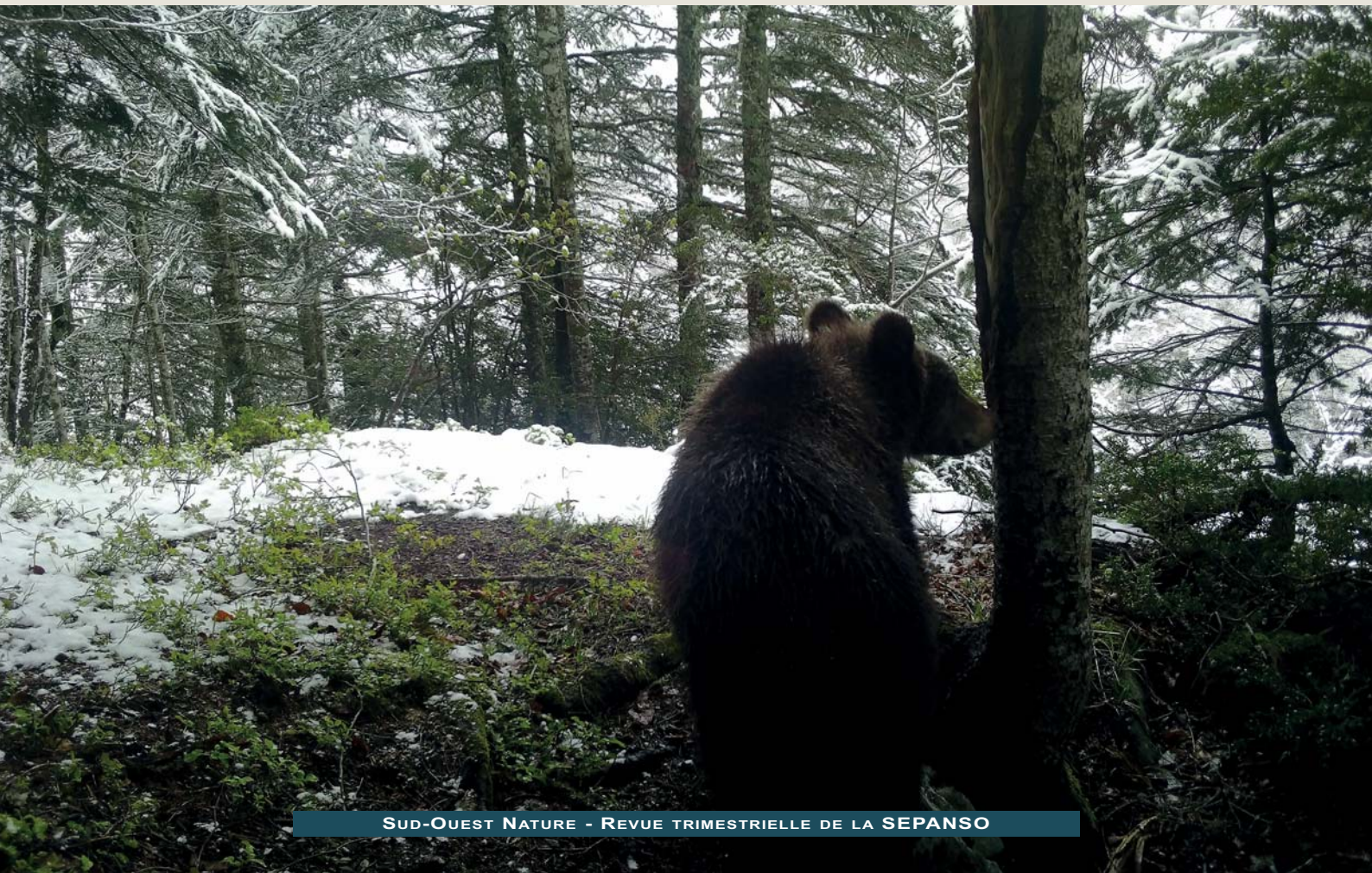
L'autre défi qui pourrait obérer la restauration de l'ours dans les Pyrénées est l'acceptation de l'animal. Partout en Europe où ses effectifs ont augmenté, les conflits de cohabitation ont ressurgi. Qu'il s'agisse de dégâts au bétail ou aux cultures ou de confrontations directes avec l'homme, le retour de l'ours s'accompagne de polémiques. Les solutions mises en œuvre pour faire accepter cette présence n'ont guère évolué : protection des troupeaux, des ruchers et des vergers mais aussi, parfois, régulation du prédateur. C'est ainsi qu'en Slovénie ou en Scandinavie, les pouvoirs publics

ont instauré des quotas de prélèvement pour limiter le nombre d'ours. Si la chose paraît brutale, elle ne compromet pas, lorsque les calculs sont corrects, l'avenir de l'espèce car la méthode ne s'envisage que dans le cas où la population d'ours est très importante. Il y a par exemple presque deux milliers d'ours entre la Slovénie et la Croatie et quatre mille en Scandinavie. Là où le bât blesse, c'est lorsque cette solution est évoquée dans des zones où les populations sont très faibles, comme dans le Trentin italien (une centaine d'individus à peine !) ou les Pyrénées (un effectif encore plus ridicule !). Si l'on ajoute que, dans ces deux régions, les populations d'ours constituent des isolats, parler de régulation est une aberration. Et pourtant il a suffi, en Italie, qu'un trailer soit tué par un ours pour que la région du Trentin adopte une loi autorisant l'abattage d'au plus huit individus par an jugés "problématiques" et que, dans la foulée, certains élus pyrénéens évoquent le besoin de limiter le nombre de plantigrades.

Répetons donc que le très faible nombre d'ours permet de gérer les dégâts qu'ils commettent par les moyens classiques de protection et que l'animal ne représente une menace pour l'homme que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles et donc rarissimes. Par ailleurs, un protocole existe pour réagir face à un individu qui adopterait un comportement dangereux. Pour l'heure, il convient donc toujours d'augmenter le nombre d'ours et non pas de le réduire. ■

Jean LAUZET, Administrateur SEPANSO 64
Membre du Réseau Ours brun

▼ Ourson de Sorita dans la vallée d'Aspe le 2 mai 2024



Dans le cadre de notre programme de réensauvagement^(*), nous avons accueilli le 11 avril 2024 nos huit premiers Buffles d'eau. Un lâcher officiel a été organisé en présence d'enfants de l'école de Lacanau, de nos partenaires et d'élus impliqués dans la gestion de la Réserve naturelle, dont le maire de Lacanau et la conseillère départementale en charge de l'environnement.



8 BUFFLES D'EAU

sur la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Cousseau

© Léa COLLOBER

Un projet commencé il y a 35 ans...

Le réensauvagement a pour objectif d'améliorer le fonctionnement naturel des écosystèmes en réintroduisant des espèces animales dites "clés de voûte" souvent disparues au fil des siècles par les actions anthropiques. Il peut s'agir d'espèces sauvages ou, à défaut, d'espèces domestiques conduites en "pâturage naturel" ou en voie de dé-domestication.

L'herbivorie, maillon fondamental des chaînes trophiques du vivant, est composée d'une guilde d'espèces de toutes tailles, qui va des insectes phytophages (chenilles de papillons, criquets...) aux grands et méga-herbivores. Sous nos latitudes, les grands herbivores étaient représentés par les Aurochs, les Bisons et les Tarpan (chevaux sauvages). Depuis plusieurs milliers d'années, ils ont été progressivement éliminés par l'homme et remplacés par leurs descendants domestiques (boeufs et chevaux). Seuls les cervidés (Cerfs, Élan, Chevreuils...) ont survécu à l'état sauvage. Quelle que soit leur espèce, ils étaient et restent aujourd'hui encore une des composantes majeures du maintien de la biodiversité. On les qualifie d'ailleurs "d'ingénieurs des paysages et des écosystèmes". En comparaison avec l'introduction d'une seule espèce, un cortège d'herbivores est plus efficace dans la diversification des habitats naturels et des paysages ouverts ou semi-ouverts. Par leurs actions conjuguées sur le milieu, ils restaurent les chaînes trophiques (dont celles des coprophages et des nécrophages) et enrichissent la biodiversité.

Après une première expérimentation réussie de réintroduction des vaches Marines en 1990, nous avons souhaité associer le volet patrimonial que représentent les Marines à une innovation : l'introduction d'une nouvelle espèce, le Buffle d'eau.

Pourquoi des Buffles d'eau ?

Les vaches Marines se déplacent de nouveau naturellement entre la forêt des dunes anciennes, qui offre le refuge hivernal, et le marais où, durant l'été, l'abaissement de la nappe

d'eau les fait profiter d'une abondante végétation. Malheureusement, leur zone d'hivernage sur Cousseau est aujourd'hui limitée à 300 hectares de forêt alors qu'historiquement elles parcouraient en hiver d'immenses territoires sur les dunes littorales. De ce fait, nous sommes dans l'obligation de restreindre l'effectif à une trentaine d'animaux afin d'éviter le surpâturage du sous-bois et d'adapter la charge aux besoins alimentaires des vaches alors même qu'en été le marais nécessiterait l'action de 100 à 300 vaches !

Avec pour objectif de réduire progressivement les entretiens mécaniques complémentaires du marais en période d'étiage, nous avons recherché un moyen d'augmenter à l'année la pression de pâturage sur le marais. Au sein de la Réserve naturelle, le petit groupe de Buffles d'eau aura un rôle parfaitement complémentaire au troupeau de Marines : il aura pour mission de pâturer à l'année dans le marais, en faisant un allié particulièrement précieux lorsque les vaches remontent sur la dune durant l'hiver. Ces animaux, comme leur nom l'indique, sont particulièrement adaptés aux zones humides, ne craignant pas de s'alimenter dans l'eau et sachant parfaitement nager et se déplacer sur des sols vaseux. Ils feront l'objet d'un suivi de leur comportement alimentaire et spatial (pose de colliers GPS). Si cette expérimentation est positive, il sera alors envisagé d'introduire un mâle afin d'augmenter progressivement l'effectif.

Comme pour le programme *Scarabaeus Laticollis*, débuté en 2023 et qui se poursuit en 2024 par un nouveau lâcher, ce programme original de Buffles d'eau fait l'objet d'un financement de Rewilding Europe. Cette organisation à but non lucratif travaille, partout en Europe, à la création d'espaces sauvages où les processus naturels fonctionnent librement, avec le minimum d'intervention humaine. ■

François SARGOS,
Conservateur RNN Cousseau

(*) Voir SON n° 197, "Les herbivores pour plus de fonctionnalité dans les espaces naturels" et "La réintroduction de grands bousiers sur la Réserve naturelle de Cousseau"

LA PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR

LANIUS COLLURIO L.

UNE ESPÈCE PHARE

de la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges



© Agnès POIROT

Présentation de l'espèce

Étymologie, morphologie et statuts de conservation

La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio L.*) appartient à la famille des Laniidés, du latin *lanius* qui signifie bourreau ou boucher, faisant référence à la manière de s'alimenter de cet oiseau.

Les Laniidés, ces passereaux de taille petite à moyenne (la Pie-grièche mesure 16 à 18 cm de long, 24 à 27 cm d'envergure et pèse de 23 à 40 g), au corps allongé, à ailes arrondies et à queue longue, ont un plumage dans des tons discrets de brun, gris ou noir, mais qui inclut toujours du blanc : le mot "pie" de leur nom y fait référence, principalement au noir et blanc (très marqué chez la Pie-grièche grise).

Il existe un fort dimorphisme sexuel chez *Lanius collurio*. Le mâle adulte arbore un manteau brun roux, avec une calotte et un croupion gris cendré. Le masque facial est noir et s'étend jusqu'à la zone parotique. Les parties inférieures sont de couleur rose, plus ou moins intense selon les individus, tandis que la queue est noire bordée de blanc. La femelle est beaucoup plus terne avec un dessus plus ou moins brun-gris, un masque facial moins net. Les juvéniles sont très semblables aux femelles adultes et s'en distinguent par des dessins en forme de croissant sur les parties supérieures qui leur procurent un aspect écailleux qu'ils conserveront même après la mue post-juvénile qui a lieu peu de temps après la sortie du nid. Une mue complète se déroule ensuite dans les quartiers d'hivernage entre novembre et mars.

En langue d'oc, la pie-grièche est nommée "darnagasse" ou "tarnagasse", composé de "darna" (blesser) et "agasse" (pie). Comme elles sont, semble-t-il, faciles à capturer, "être tarnagas(se)" signifie être fou ou sot.

Les pies-grièches, en raison de leurs mœurs de rapaces et de leurs cris aigus, ont acquis mauvaise réputation.

Écorcheur, qui aurait tout aussi bien pu être empaleur, fait à nouveau référence à sa technique de stockage de nourriture par lardoirs. Le bec, fort et crochu à son ex-

trémité, possède deux dents subterminales à sa partie supérieure qui ont pour fonction de tuer la proie. Il rappelle en cela celui des Falconidés qui en possède une. Des filoplumes raides entourent sa base. Les pattes sont robustes et munies de doigts griffus.

Ce joli passereau aux allures de rapace est une espèce protégée au niveau national (par l'arrêté ministériel du 9 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection). Il est donc strictement interdit de détruire cet oiseau, ses œufs et ses nids, ainsi que de dégrader ses habitats. Sont également interdits la détention, le transport et le commerce des individus. Également à forte valeur patrimoniale, inscrite en annexe II de la convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe et à l'annexe I de la directive Oiseaux, elle est aussi sur liste rouge avec le statut d'espèce quasi menacée en France depuis 2016 et une espèce déterminante ZNIEFF. En effet, elle est l'une des premières victimes de la disparition des haies et de l'utilisation des pesticides, mais aussi des vermifuges du bétail.

Côté chant, la pie-grièche a des capacités d'imitation importantes et son chant peut mimer celui du Pinson des arbres, de l'Alouette des champs, de la Linotte mélodieuse, ou encore du Chardonneret élégant, de la Fauvette grisette, des rousserolles et des cailles.

Habitats et alimentation

La Pie-grièche écorcheur apprécie particulièrement les prairies pâturées de manière extensive entourées d'arbres et de bosquets d'arbustes épineux (ronce, prunellier, aubépine, etc.) où elle niche. Ces milieux sont idéaux pour elle car son régime alimentaire se constitue principalement de gros insectes (notamment les coléoptères coprophages qui se nourrissent des déjections du bétail) et de petits rongeurs. À la Réserve des marais de Bruges, un inventaire est en cours d'actualisation pour ces coléoptères et on peut noter que, parmi les espèces observées au mois de mai 2024, trois

sont nouvelles pour la Réserve. De plus, en 2024, 16 espèces de petits Scarabaeidae sur les 28 connues ont déjà été observées au printemps. Ces coléoptères coprophages bénéficient du pâturage extensif fait depuis de nombreuses années sur la Réserve avec du bétail totalement exempt de traitement vermifuge (vaches marines landaises et poneys landais).

La pie-grièche tient son nom de sa manière de constituer des "lardoirs" à partir des proies qu'elle chasse en les empalant sur des épines, et parfois même les fils barbelés des clôtures à bétail, afin de se constituer des réserves pour les jours où la météo moins clémente ne lui permet pas de trouver autant de nourriture que les jours fastes.

Cette pratique dépend cependant des individus et surtout des régions où l'espèce est présente. Elle est ainsi plus rare, voire quasi inexistante, dans les secteurs particulièrement abondants en nourriture, comme certaines zones méridionales ou orientales de l'aire de nidification, ainsi que dans la zone d'hivernage en Afrique. Par ailleurs, l'utilisation de ces derniers augmente à mesure que la période de reproduction avance, ce qui suggère une fonction de garde-manger plutôt que de communication (limites et attractivité d'un territoire) comme cela peut être le cas pour la Pie-grièche grise.

Qu'en est-il de cet oiseau sur la Réserve naturelle de Bruges ?

Migratrice hivernant en Afrique, la pie-grièche revient tardivement, entre fin avril et début mai, sur ses zones de reproduction. C'est le cas à Bruges où les premiers individus ont été observés cette année le 22 avril 2024.

Les mâles sont généralement les premiers à s'installer et recherchent un territoire pour la saison. La taille d'un territoire en période de reproduction est variable mais, en moyenne, la Pie-grièche écorcheur exploite entre 0,5 et 3,5 hectares.

Une étude menée sur la Réserve en 1998 montrait des densités de couples à l'hectare plus élevées que décrites dans la littérature et il serait intéressant de re-questionner ces observations trente ans après.

La reproduction a lieu peu après l'arrivée des femelles. À partir de là et jusqu'à l'incubation (qui s'étend sur 14 à 15 jours), le mâle devient particulièrement agressif et protège son territoire avec férocité pendant que la femelle couve seule.

La Pie-grièche écorcheur construit généralement son nid entre 0,4 et 1,8 mètre de hauteur (entre 1,10 et 1,60 m localement sur la Réserve), à l'abri dans un buisson épineux. Les essences les plus utilisées sur la Réserve sont les ronces, le prunellier (*Prunus spinosa*) et les églantiers. La construction dure en moyenne 4 à 5 jours (parfois plus si les conditions climatiques sont défavorables), à partir de matériaux prélevés à proximité du support.

Tendances

D'après les chiffres de BirdLife International, la population nicheuse européenne est estimée à une fourchette de 8 210 000 à 13 000 000 couples, l'Europe constituant près de 60 % de l'aire de répartition de l'espèce.

De manière générale, il est admis que l'espèce a subi un déclin, plus ou moins marqué selon les pays, dans les limites nord-ouest de son aire de répartition, en particulier à basse altitude. En France, la population semble néanmoins être restée stable sur la période 1989-2017, comme le montre le dernier rapportage national de la directive Oiseaux (2018) et les effectifs nationaux sont évalués à une fourchette de 100 000 à 200 000 couples. La tendance à plus court terme est cependant au déclin.

La Réserve des marais de Bruges a une responsabilité locale à la préservation de cette espèce et attache une importance très particulière à maintenir une gestion qui lui est favorable sur les prairies bocagères. De nombreux bosquets d'arbustes épineux sont conservés pour lui offrir la possibilité de nicher. C'est ainsi que la Réserve accueille l'une des plus belles populations françaises de cet oiseau en période de nidification avec des années qui oscillent entre 20 et 40 couples. Cette année 2024, ce sont pas moins de 26 couples qui ont été dénombrés. ■

Charlotte DUBREUIL,
Conservatrice RNN Bruges

LES CABANES "IGLOO"

de la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin

Derrière ces anodines cabanes, qui se font parfois appeler les "spoutniks", se cachent d'innombrables histoires étonnantes.

Elles sont deux. Depuis près de quarante ans, elles fleurissent chaque année au printemps au milieu de la végétation dunaire de cette langue de sable située à l'entrée du Bassin d'Arcachon. La première est toujours lovée dans un creux de dune pendant que la seconde sort du sable plus près de l'eau. Chaque année, il n'y a que quelques mètres qui les séparent. Parfois, la première reste passer l'hiver sur le banc, seule, attendant que sa petite sœur revienne près d'elle au printemps suivant. Dans tous les cas, elles sont en place avant l'effervescence nautique des mois de juillet et d'août. Insignifiantes pour certains touristes de passage, elles rappellent d'innombrables souvenirs aux bénévoles qui les ont côtoyées. À l'instar des "pignots" ou des "tchanquées" pour le Bassin d'Arcachon, les cabanes du Banc d'Arguin sont devenues avec le temps un marqueur du paysage de la Réserve.

Les cabanes "igloos" font leur première apparition en 1988 sur le sable d'Arguin. Elles sont venues remplacer les vieillissantes cabanes en bois construites depuis 1974

et qui risquaient de s'effondrer avec l'érosion du banc (déjà !). À l'inverse de ces dernières, les nouvelles n'étaient toutefois pas identiques : une simple pour l'accueil du public et une double (grand luxe !) pour l'hébergement des agents et bénévoles de l'association. Au cours de leur existence, elles auront connu plusieurs péripéties, notamment en 1994 quand l'entrée de celle accueillant l'exposition s'est fait complètement ensabler. Il aura fallu pelleter plusieurs jours pour la rendre de nouveau accessible. Quelques années plus tard, c'est la cabane double qui s'est retrouvée complètement bancale à cause des mouvements du sable. Elle fut alors redressée au cric ! Par contre, en septembre 2004, c'était moins drôle : la cabane double est retrouvée complètement disloquée à plusieurs mètres de son emplacement initial. Un sacré coup de vent a eu raison d'elle dans la nuit... Elle sera finalement remplacée par une nouvelle cabane "igloo" simple dès 2005. À partir de cette date, elles sont enfin devenues les jumelles que l'on connaît aujourd'hui. ■

Benoit DUMEAU,
Conservateur RNN du Banc d'Arguin

PAROLES DE BÉNÉVOLE



© RNN Arguin

Bernard Laporte, retraité et ornithologue chevronné, est un bénévole assidu de la Réserve depuis vingt ans. Il aide tous les ans pour le montage et le démontage des cabanes.

Il nous les décrit : "Elles sont constituées de panneaux en aluminium qui se boulonnent les uns aux autres. L'ensemble est vissé à un plancher en étoile également en aluminium. Le tout est posé

sur pilotis et sanglé au sol. Il faut une journée de travail avec une dizaine de personnes bien motivées pour en monter une."

"Au début, les agents de la Réserve se faisaient prêter un chaland en bois pour mettre tous les panneaux et le matériel de montage dessus. Ils le remorquaient ensuite jusqu'à Arguin avec leur navire. Ça n'allait pas très vite et le chaland partait dans tous les sens ! On n'était jamais vraiment sûr d'arriver..." commente-t-il. Il se rappelle aussi ce jour où "le point de déchargement sur le banc était distant de plusieurs centaines de mètres du point de montage. C'était tellement épuisant de porter les panneaux en marchant dans le sable qu'on a fini par les traîner dans l'eau pour qu'ils flottent !" Il précise que les opérations de montage sont particulièrement techniques, du chargement sur le navire au port, en passant par la mise à niveau du plancher sur pilotis, jusqu'au boulonnage du dernier panneau.

Le montage, encore plus que le démontage, reste un sacré travail de bagnard. Mais après l'effort vient le réconfort, la SEPANSO Aquitaine offrant à chaque opération l'apéritif et le casse-croûte. Et c'est autour d'une belle tablée pleine de convivialité que les souvenirs des cabanes se racontent encore le mieux...

1987



© Jean-Jacques BOUBERT

1988



© Jean-Jacques BOUBERT

1994



© Jean-Jacques BOUBERT

2005



© Jean BARRIÈRE

2006



© RNN Arguin



Rejoignez-nous !

NOM

PRENOM

ADRESSE

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

- Adhésion individuelle + abonnement SON..... 35 €
- Adhésion familiale + abonnement SON..... 47 €
- Abonnement simple SON..... 19 €
- Adhésion individuelle simple..... 20 €
- Adhésion familiale simple..... 32 €
- En plus de mon adhésion, je fais un don de €
Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

La SEPANSO compte cinq associations départementales. Renvoyez ce bulletin, accompagné de votre règlement, à celle de votre choix (cochez ci-dessous) :

- SEPANSO Dordogne
- SEPANSO Gironde
- SEPANSO Landes
- SEPANLOG
- SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

Règlement à l'ordre de l'association départementale. Adresses au verso.

Abonnements simples à Sud-Ouest Nature à adresser directement à la Fédération SEPANSO Aquitaine.

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'enregistrement de votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.



Fédération SEPANSO Aquitaine

1 rue de Tauzia - 33800 Bordeaux - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : federation.aquitaine@sepanso.org - Internet : www.sepanso.org

Reconnue d'utilité publique, la SEPANSO est une fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement dans les départements de l'ex-Aquitaine.

SUIVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX



ASSOCIATIONS AFFILIÉES

- **SEPANSO GIRONDE**
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.33.89.66.46 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso33@sepanso.org
Internet : www.sepanso33.org
- **SEPANSO LANDES**
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : sepanso.landes@sepanso.org
Internet : www.sepanso40.fr
- **SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Email : contact@sepanso64.org
Internet : www.sepanso64.org
- **SEPANLOG**
Maison de la Réserve
1134 route de la Mazière - 47400 VILLETON
Tél. 05.53.88.02.57 - Email : sepanlog47@orange.fr
Internet : www.sepanlog.org
- **SEPANSO DORDOGNE**
Chez Monsieur Gérard CHAROLLOIS
365 impasse de la Hulotte
24380 VEYRINES DE VERGT
Tél. 06.76.99.84.65
Email : chaussidoux@orange.fr
- **AQUITAINE ALTERNATIVES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.81.95
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- **CISTUDE NATURE**
Chemin du Moulinat - 33185 LE HAILLAN
Tél. 05.56.28.47.72
Email : information@cistude.org
Internet : www.cistude.org
- **CREAQ**
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
33-35 rue des Mûriers - 33130 BÈGLES
Tél-Fax. 05.57.95.97.04 - Email : asso@creaq.org
Internet : www.creaq.org

Le saviez-vous ?

Le 11 avril 2024, un petit troupeau de Buffles d'eau (cinq femelles âgées d'un à onze ans et trois jeunes mâles castrés) a été lâché dans la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Cousseau.

> Lire page 17

